

PLAN LOCAL D'URBANISME DE TIGEAUX
COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2019

La réunion s'est tenue sous la présidence de Mme. Poirson, maire de Tigeaux.

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES	
COMMUNE DE TIGEAUX	BUREAU D'ÉTUDES GEOGRAM
M. Legrand : adjoint	Mme DEVORSINE
M. Poisson : adjoint	
M. Rigaux : conseiller	Agence Être et Chêne
Mme Sanchez : conseillère	M. Lamarque et son associée
M. Tourte : conseiller	
Mme Lizot : conseillère	Public
	Une cinquantaine de personnes

La réunion publique portait sur une présentation du PADD et du plan de Zonage.

Cependant face à l'inquiétude des habitants et notamment des riverains de la zone AU, les échanges ont surtout porté sur l'aménagement de cette zone : délais de mise en œuvre, nombre de logements potentiels, prise en compte du pluvial.

Il a été rappelé qu'il n'y a pas de projet, que le travail des architectes avait pour objectifs de simuler les impacts visuels potentiels et donc de proposer des aménagements très qualitatifs de façon à avoir une intégration parfaite.

Les services de la MRAe ne s'y sont pas trompés car ils ne soumettent pas le PLU à évaluation environnementale étant donné que quel que soit cet aménagement il sera très contraint par le site classé ainsi que par les différentes autorisations dont il devra bénéficier (voir courrier joint).

Les inquiétudes portant aussi sur les risques de ruissellement (le site est situé sur de fortes pentes), Madame le Maire informe les personnes présentes que la commune va bénéficier sur ce point d'une étude globale de son pluvial dans le cadre du Gémapi.

Des inquiétudes de certains propriétaires portaient aussi sur la création d'un emplacement réservé sur leur terrain et le long de leur propriété.

Il est rappelé que dans tous les cas le projet sera soumis à enquête publique et qu'ils pourront faire leur demande auprès du commissaire enquêteur.

Le reste du plan de zonage est expliqué. Des plans papier disposés sur les tables ont pu être étudiés par les personnes présentes.

Clôture de la réunion à 21h 30.